

Administration communale  
D'Evolène



Par E-mail

**Notre réf.** ① 027 606 73 08

**Date** 3 Juillet 2023

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'art. 30 al. 3 de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, nous vous prions d'afficher l'avis ci-dessous :

#### **Département de l'économie et de la formation**

**Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, le service de l'industrie, du commerce et du travail porte à la connaissance du public que la Madame Pauline Boivin, Route de Bréona 5, 1985 La Forclaz VS lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation pour le commerce de détail de boissons alcoolisées au sens de ladite loi.**

**Adresse du point de vente : Route de Bréona 5, 1985 La Forclaz VS**  
**Enseigne : Epicerie La Forclaz**  
**Prestations : vente à l'emporter et livraison de boissons fermentées et distillées.**

**Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les déposer par écrit auprès du service de l'industrie, du commerce et du travail, dans les 30 jours suivant la publication au bulletin officiel.**

**Service de l'industrie,  
du commerce et du travail**

**Sion, le 04.07.2023**

Nous vous en remercions et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

**Bernadette Genolet**  
LHR Valais romand

